

ZECH Christophe

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Colmar
1A rue du Kochersberg
67370 TRUCHTERSHEIM

LIGUE CONTRE LE CANCER
Siege social : 65, rue de XXème Corps Américain
57000 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LIGUE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LIGUE CONTRE LE CANCER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

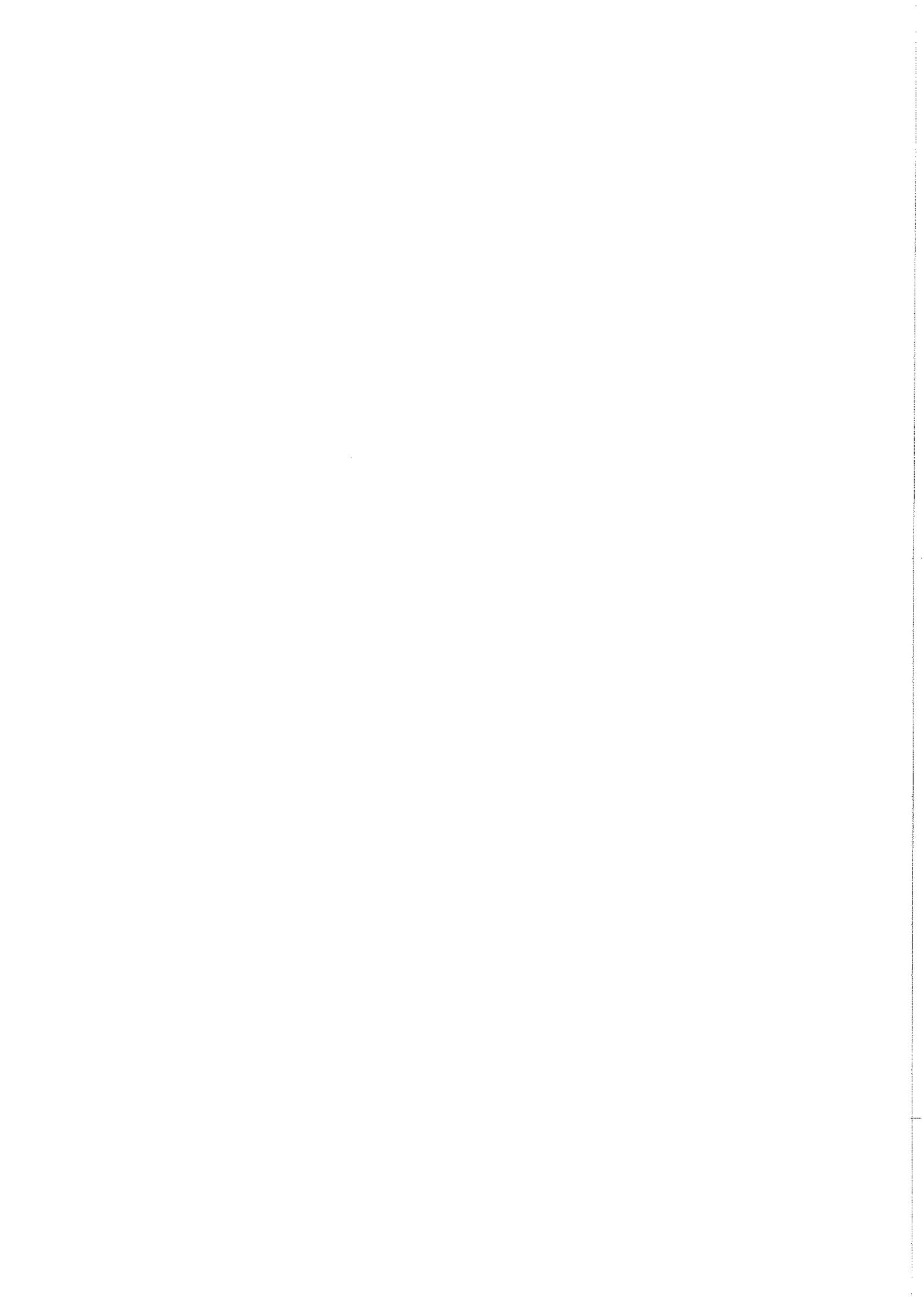
Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

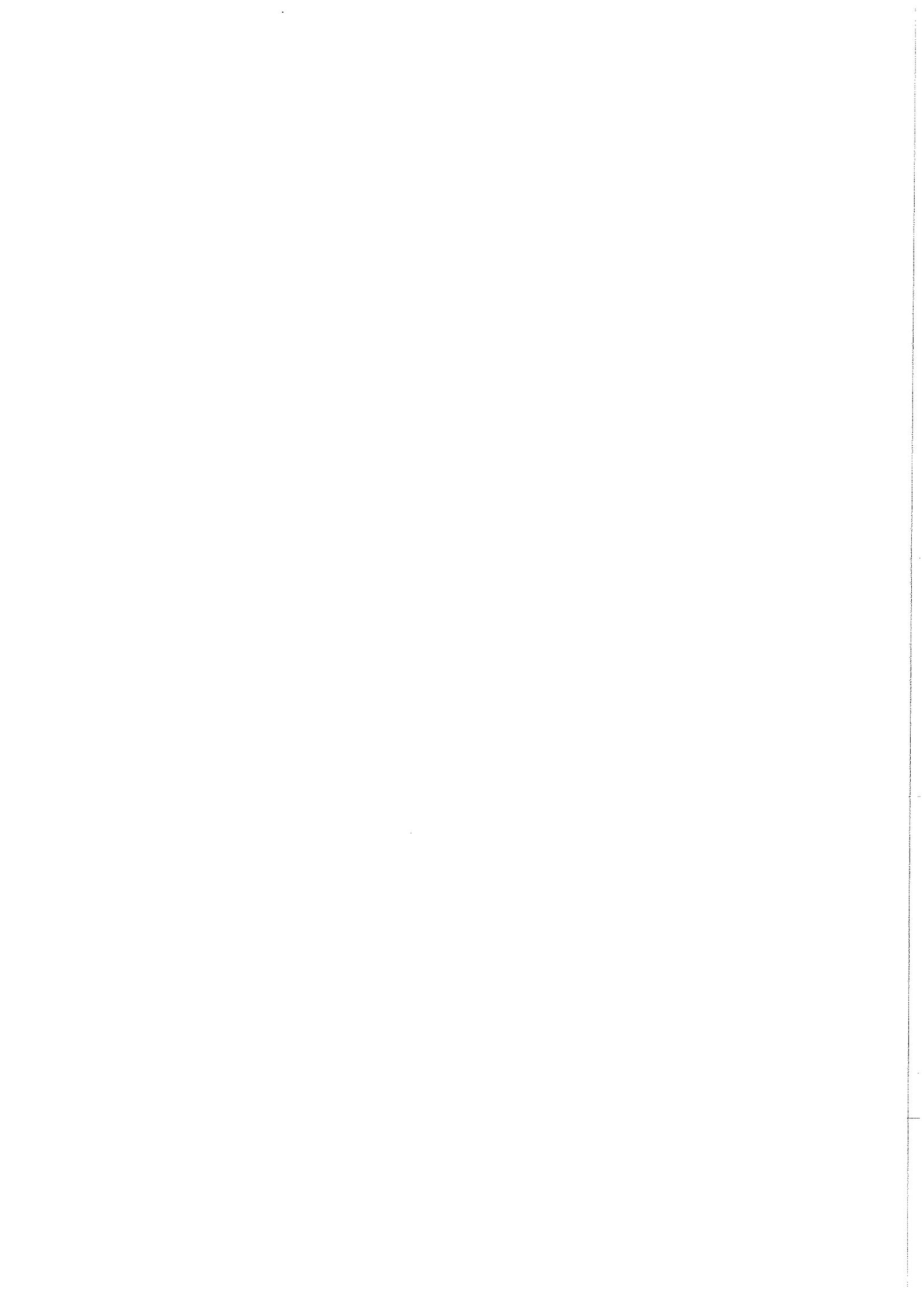
Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LIGUE CONTRE LE CANCER à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.





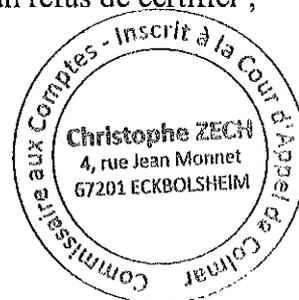
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

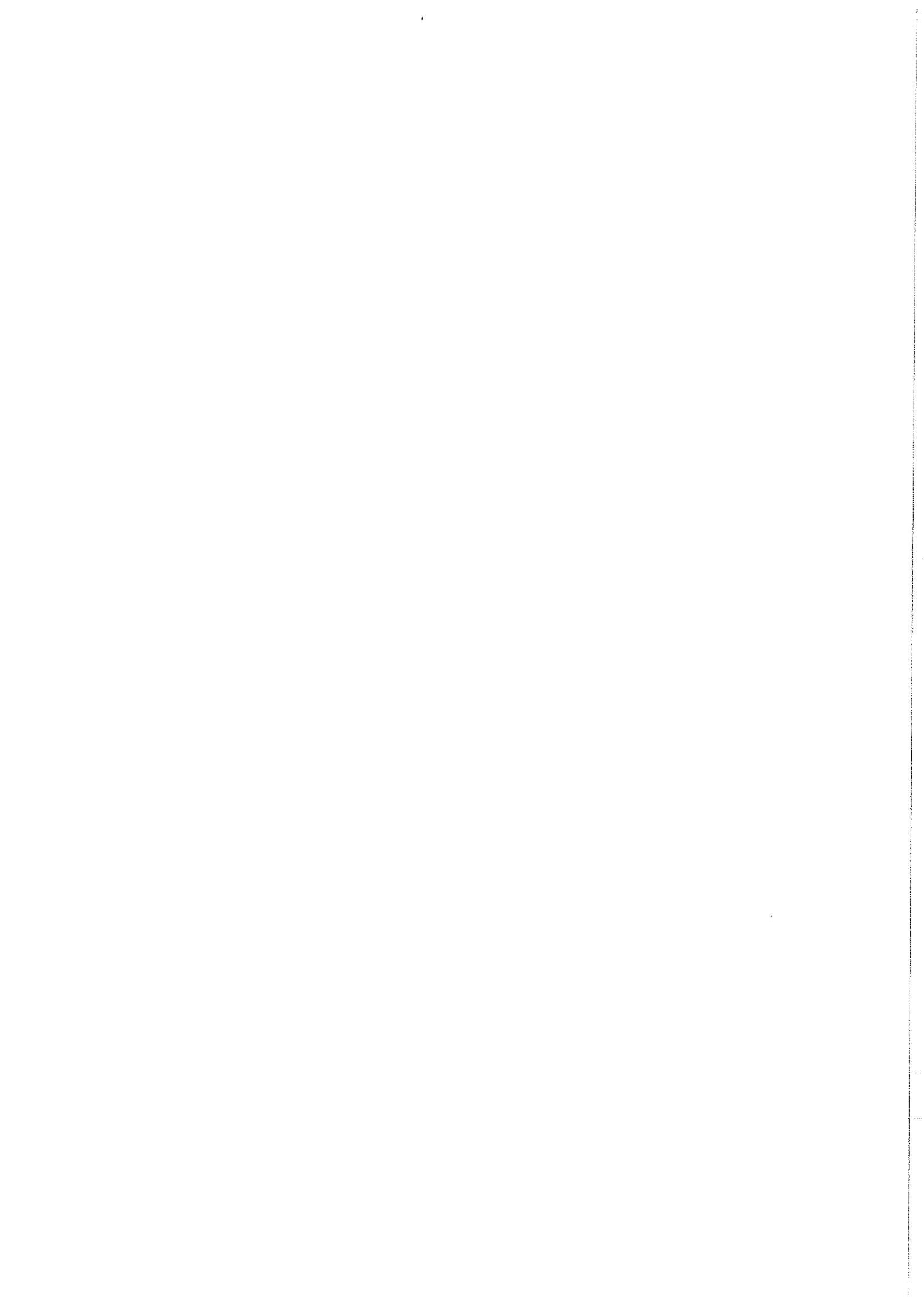
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumule, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

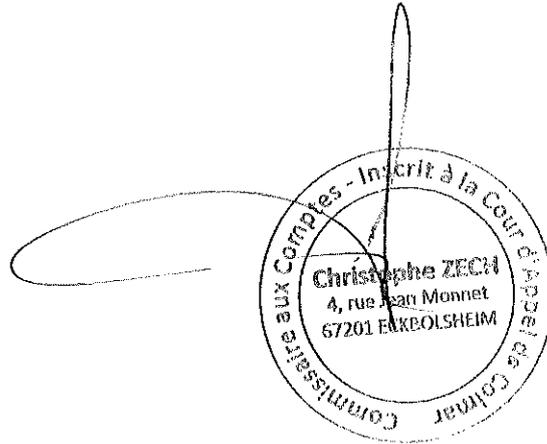
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

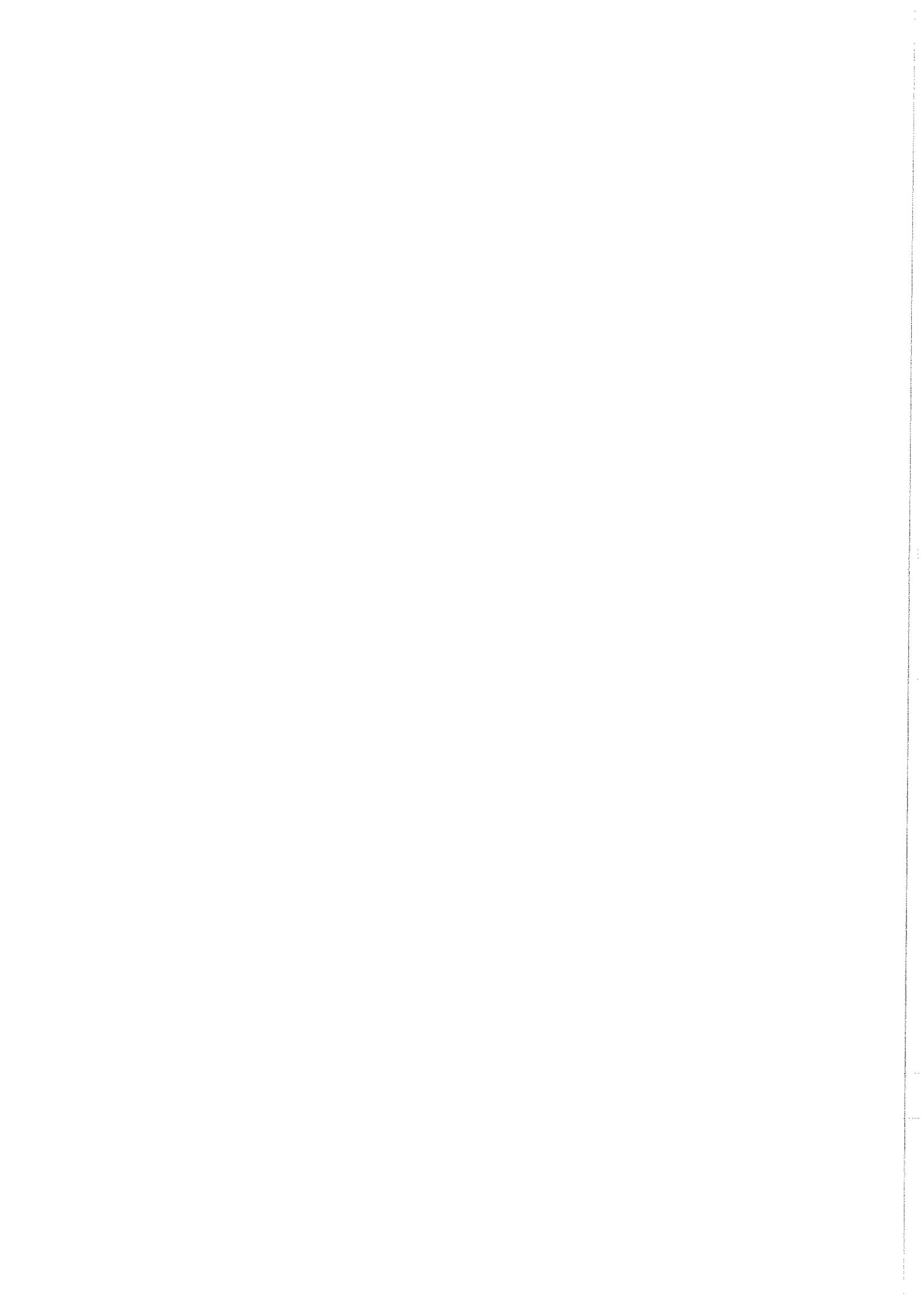




- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

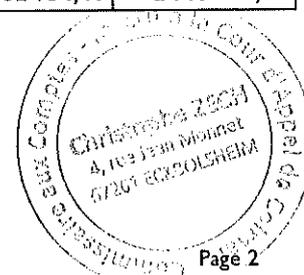
Fait à Eckbolsheim, le 30 mars 2023
Le Commissaire aux comptes
ZECH Christophe





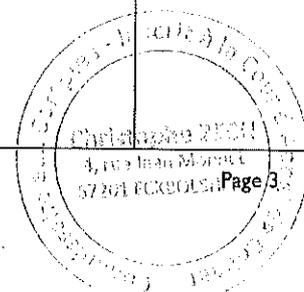
Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	398 998,59	180 989,74	218 008,85	227 387,43
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	69 778,31	53 456,95	16 321,36	14 071,92
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	22 815,00		22 815,00	22 815,00
Prêts				
Autres	3 526,05		3 526,05	3 526,05
TOTAL (I)	495 117,95	234 446,69	260 671,26	267 800,40
Actif circulant				
Stocks et en-cours				1 800,00
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	81,00		81,00	1 088,28
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	157 110,01		157 110,01	116 426,97
Valeurs mobilières de placement	848 250,00		848 250,00	848 250,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 274 046,78		2 274 046,78	1 077 124,67
Charges constatées d'avance	12 595,36		12 595,36	6 655,76
TOTAL (II)	3 292 083,15		3 292 083,15	2 051 345,68
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	3 787 201,10	234 446,69	3 552 754,41	2 319 146,08



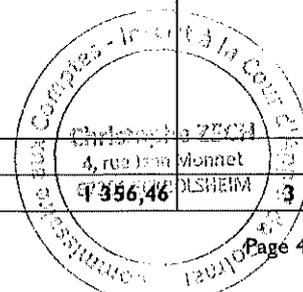
Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	243 551,69	243 551,69	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres	1 701 704,57	1 294 416,02	407 288,55
Report à nouveau	-14 873,00		-14 873,00
Excédent ou déficit de l'exercice	806 115,24	407 288,55	398 826,69
Situation nette (sous total)	2 736 498,50	1 945 256,26	791 242,24
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	4 965,13	5 508,43	-543,30
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	2 741 463,63	1 950 764,69	790 698,94
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	15 000,00	15 000,00	
TOTAL (II)	15 000,00	15 000,00	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	16 659,00		16 659,00
TOTAL (III)	16 659,00		16 659,00
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 043,95	105 204,18	8 839,77
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	44 193,96	30 886,22	13 307,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	621 393,87	217 290,99	404 102,88
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	779 631,78	353 381,39	426 250,39
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 552 754,41	2 319 146,08	1 233 608,33
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			



Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	71 800,00	74 592,00	-2 792,00
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	13 912,00	1 045,00	12 867,00
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	12 659,35	1 912,28	10 747,07
dont parrainages	1 445,50	404,00	1 041,50
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	13 288,55	19 186,50	-5 897,95
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	778 798,89	1 213 091,66	-434 292,77
Mécénats	1 000,00	3 395,00	-2 395,00
Legs, donations et assurances-vie	189 120,19	305 351,98	-116 231,79
Contributions financières	1 182 977,34	84 653,81	1 098 323,53
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	6 522,58		6 522,58
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	151,82	184,78	-32,96
Total des produits d'exploitation (I)	2 270 230,72	1 703 413,01	566 817,71
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	16 832,82	15 187,70	1 645,12
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	350 458,83	300 804,48	49 654,35
Aides financières	782 696,23	704 027,74	78 668,49
Impôts, taxes et versements assimilés	3 749,59	4 901,05	-1 151,46
Salaires et traitements	148 980,60	133 408,91	15 571,69
Charges sociales	38 795,31	33 609,32	5 185,99
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 081,54	15 327,51	1 754,03
Dotations aux provisions	1 786,00		1 786,00
Reports en fonds dédiés		15 000,00	-15 000,00
Autres charges	105 888,53	61 930,17	43 958,36
Total des charges d'exploitation (II)	1 466 269,45	1 284 196,88	182 072,57
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	803 961,27	419 216,13	384 745,14
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	342,23	316,10	26,13
Autres intérêts et produits assimilés	4 850,24	1 040,36	3 809,88
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	5 192,47	1 356,46	3 836,01
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 192,47	1 356,46	3 836,01



	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	809 153,74	420 572,59	388 581,15
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	5 648,30	23 212,18	-17 563,88
Sur opérations en capital	543,30		543,30
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (V)	6 191,60	23 212,18	-17 020,58
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	8 274,10	36 293,22	-28 019,12
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)	8 274,10	36 293,22	-28 019,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 082,50	-13 081,04	10 998,54
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)	956,00	203,00	753,00
Total des produits (I + III + IV)	2 281 614,79	1 727 981,65	553 633,14
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 475 499,55	1 320 693,10	154 806,45
EXCEDENT OU DEFICIT	806 115,24	407 288,55	398 826,69
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature			
. Prestations en nature			
. Bénévolats	24 407,70		24 407,70
Total	24 407,70		24 407,70
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole	24 407,70		24 407,70
Total	24 407,70		24 407,70





ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2022



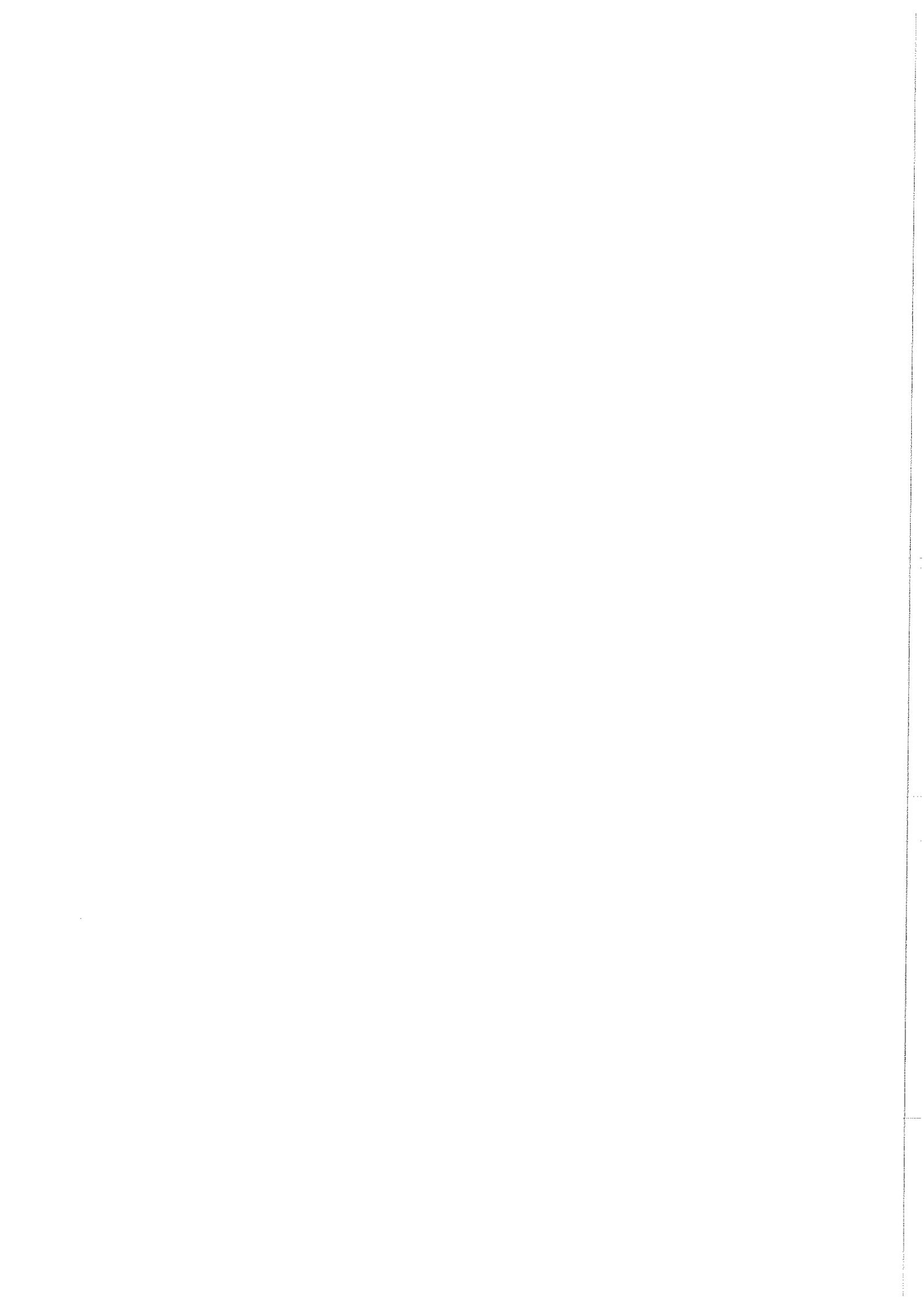
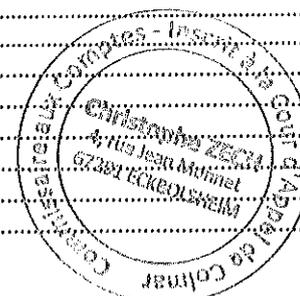
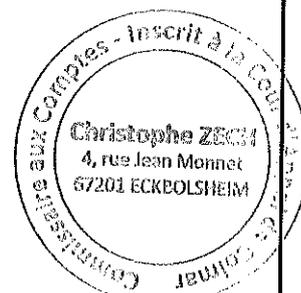


TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	19
1.1 OBJET SOCIAL.....	19
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	19
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	20
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	21
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	21
2.1.1 <i>Preamble</i>	21
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	21
2.2 DÉROGATIONS.....	21
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	21
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations</i>	21
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	23
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	23
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	23
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	24
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	24
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	24
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	25
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	25
3.1.6 <i>Etat des échéances des créances</i>	26
3.1.7 <i>Tableaux des dépréciations</i>	26
3.1.8 <i>Disponibilités</i>	27
3.1.9 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	27
3.1.10 <i>Charges constatées d'avance</i>	27
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	28
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	28
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	29
3.2.3 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	30
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i>	31
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i>	31
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	31
3.2.5 <i>Dettes</i>	31
3.2.5.1 <i>Etat des échéances</i>	31
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	32
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	32
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	33
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	33
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	34
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	34
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	34
4.2.1.2 <i>Dons manuels-Dons étrangers</i>	34
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie</i>	34
4.2.1.4 <i>Mécénat</i>	34
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	35
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	35
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	35
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	35
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	35
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	36
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	36
4.2.5 <i>Utilisation des fonds dédiés</i>	36
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	36
4.3.1 <i>Modalités de répartition des charges</i>	36
4.3.2 <i>Missions sociales</i>	37



4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	37
4.3.3.1	<i>Frais d'appel à la générosité du public</i>	37
4.3.3.2	<i>Frais de recherches des autres ressources</i>	38
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	38
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	38
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	39
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	39
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	39
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	39
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	40
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	41
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	41
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	41
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	42
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	42
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	44
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	44
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	45
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	45
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	45
5.2	AUTRES INFORMATIONS	45
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	45
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	46
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	46
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	46



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;



- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le comité a comptabilisé pour la première fois la provision pour engagement de retraite, à ce titre la somme de 14 873 euros a été comptabilisé au report à nouveau correspondant à l'engagement tel qu'il aurait dû l'être comptabilisé à l'ouverture de l'exercice. La dotation de l'année s'élève à 1 786 euros.
- Le comité a perçu sur l'exercice :
 - o Des legs provenant d'assurances vie pour un montant de 189 120 euros
 - o Des versements de legs de la part de la ligue nationale pour 56 335 euros.
- Les sommes reversées par une rose un espoir dans le cadre de la collecte qu'il réalise chaque année a été comptabilisée sur l'exercice en contribution financière pour un montant de 867 361.37 euros. Cette même opération avait été comptabilisée en 2021 dans les dons pour un montant de 335 683.06 euros.

Evènements postérieur à la clôture de l'exercice

En date du 7 juillet 2022, un courrier a été envoyé à UNEOS pour les informer que le Conseil d'administration du 16 juin 2022 décidait de donner une suite favorable au financement d'un mamographe pour un montant de 80 000 €. Cette décision n'a pas été reporté dans le Conseil d'Administration du 16 juin 2022 et n'a donc pas été comptabilisée dans les comptes clos le 31 décembre 2022.

Cette décision sera régularisé dans un prochain Conseil d'Administration et sera donc comptabilisé en charge en 2023 lors de son décaissement.



2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

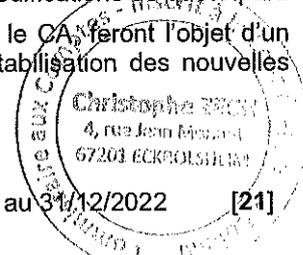
- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

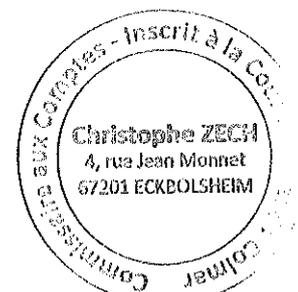


- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*



3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	458 826	9 952		468 778
Immobilisations financières	26 341			26 341
Total	485 167	9 952	0	495 119

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	9 952	0
→ Cuisine Marly	6 917	
→ Matériel Informatique et de bureau	3 035	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	9 952	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	217 365	17 082		234 447
Amort. Immobilisations financières				
Total	217 365	17 082	0	234 447



3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	22 815			22 815
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 526			3 526
Total	26 341	0	0	26 341

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.



3.1.6 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	26 341	0	26 341
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	81	81	
→ Autres Créances	150 905	150 905	
→ Créances reçues par legs ou donations	6 205	6 205	
→ Charges constatées d'avance	12 595	12 595	
Total	196 127	169 786	0

3.1.7 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks		NEANT		
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation	248 250	288 797			40 547
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	248 250	288 797	0	0	40 547



3.1.8 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	334 631	
Livrets et comptes épargne	1 939 414	2 450
Comptes à terme	600 000	2 400
Total	2 874 045	4 850

3.1.9 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→ Avance et acomptes fournisseurs		1 800
→ Fournisseurs débiteurs		
Créances clients et comptes rattachés		
→ Créances clients	81	1 088
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Personnel et comptes rattachés		
→ Divers produits à recevoir organismes sociaux	0	704
→ Legs à recevoir de la ligue nationale	0	21 920
→ Dons à recevoir	75 905	93 027
→ Divers produits à recevoir	75 000	776
→ Legs à recevoir	6 205	
Disponibilités	59 000	54 221
Total	216 191	173 536

3.1.10 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
SCI Loyer	3367	3 564
Assurances	1 137	704
BNP Leasing	244	370
Contrat CCLS	370	370
Quotient machine à affranchir	1 784	1 647
Koeslo location copieur	5 076	
Foncia charges locatives 1er trimestre	618	
Total	12 595	6 655



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2022	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	243 552							243 552
→ Fonds de réserve générale	1 294 416	407 289	417 626					1 701 705
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau						14 873		-14 873
Excédent ou déficit de l'exercice	407 289	-407 289	-417 626	806 115	677 846			806 115
Subventions d'investissement	5 508					543		4 965
Provisions réglementées								
Total	1 960 766	0	0	806 115	677 846	16 416	0	2 741 464

La variation du report à nouveau correspond à la comptabilisation de l'engagement retraite au 01.01.2022.



3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇨ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ Dons à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		15 000	0	0	0	15 000
→ Contribution Ligue Nationale pour l'aide aux malades	2021	15 000				15 000
→ ...						
Total		15 000	0	0	0	15 000



3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant	196 A	7896 B	6886 C	196 D = A-B+C
Ressources						
Legs :		0	0	0	0	0
→ ...						
→						
→						
→				NEANT		
→						
Donations :		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
Total		0	0	0	0	0



3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Correction à l'ouverture	Dotations	Reprises
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour Indemnités de départ en retraite →		14 873	1 786	16 659
Total	0	14 873	1 786	16 659

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 044	114 044		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	44 194	44 194		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	621 394	621 394		
Produits constatés d'avance		0		
Total	779 632	779 632	-	-



3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	2 497	2 242
→ Impôt sur les sociétés	1 401	599
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	1 096	1 643
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	41 698	28 644
→ Urssaf/ Pôle emploi	6 239	3 319
→ Caisse de retraite	1 613	785
→ Caisse de prévoyance	5 183	2 588
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	20 504	15 821
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	7 265	5 500
→ Prélèvement à la source	894	631
Total	44 195	30 886

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	86 260	97 919
→ FNP - Factures non parvenues	11 726	16 176
→ FNP - refacturation Ligue Nationale	74 534	81 743
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	621 394	217 291
Charges à payer (aides financières à verser)	164 060	116 908
Charges à payer Aides aux malades	8 580	9 615
Charges à payer recherche au national	448 754	90 768
Total	707 654	315 210



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

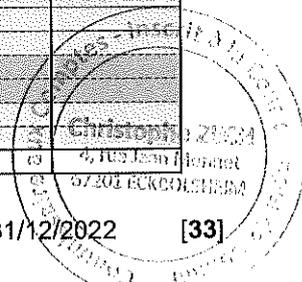
Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	REPORTING - COMITÉ DE LA MOSELE		Décembre 2022		Décembre 2021	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES	1 071 870,49	1 067 948,95	925 812,51	910 665,01		
1.1 Réalisées en France	1 071 870,49	1 067 948,95	925 812,51	910 665,01		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	343 497,76	339 576,22	295 419,18	280 271,68		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	728 372,73	728 372,73	630 393,33	630 393,33		
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	210 354,59	197 964,30	205 182,25	204 940,25		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	209 574,59	197 964,30	205 182,25	204 940,25		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	780,00					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	191 247,62	165 093,07	192 719,16	150 135,70		
3.1 Frais d'information et de communication	30 081,11	30 081,11	19 161,67	19 161,67		
3.2 Frais de fonctionnement	134 967,84	114 461,59	122 831,59	102 874,31		
3.3 Autres charges	26 198,67	20 550,37	50 725,90	28 099,72		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 786,00	1 786,00				
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	956,00		203,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			15 000,00			
TOTAL CHARGES	1 476 214,70	1 432 792,32	1 338 916,92	1 265 740,96		
EXCÉDENT OU DÉFICIT	806 115,24		407 288,95			

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2022		Décembre 2021	
	CHARGES PAR DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	11 107,01	11 107,01				
Réalisées en France	11 107,01	11 107,01				
Réalisées à l'étranger						
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	810,00	810,00				
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 490,69	12 490,69				
TOTAL	24 407,70	24 407,70				

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	RESSOURCES		Décembre 2022		Décembre 2021	
	PRODUITS PAR ORIGINE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-2 110 638,55	-2 110 638,55	-1 683 367,01	-1 683 367,01		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-71 800,00	-71 800,00	-74 592,00	-74 592,00		
1.2 Dons, legs et mécénat	-969 634,23	-969 634,23	-1 540 062,46	-1 540 062,46		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-1 069 204,32	-1 069 204,32	-68 712,55	-68 712,55		
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-158 402,84		43 651,96			
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises	-1 445,50		404,00			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-144 091,34		-19 851,00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-12 866,00		-23 396,96			
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-13 288,55		-19 186,50			
4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS						
TOTAL	-2 282 329,94	-2 110 638,55	-1 746 205,47	-1 683 367,01		

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2022		Décembre 2021	
	PRODUITS PAR ORIGINE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-24 407,70	-24 407,70				
Bénévolat	-24 407,70	-24 407,70				
Prestations en nature						
Dons en nature						
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC						
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	-24 407,70	-24 407,70				



4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à XXXXXX €

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	189 835
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		189 835

CHARGES	N° de compte	Montants
Autres charges de legs	62310000	715
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		715

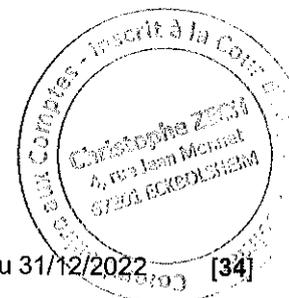
4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.



4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Reversement de Legs de la ligue nationale	56 335	64 803
→ Manifestation 1 rose 1 espoir	982 551	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations / Ventes et autres produits	25 126	2 553
→ Produits financiers	5 192	1 356
→ ...		
→ ...		
Total	1 069 204	68 713

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

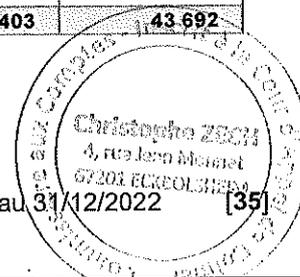
Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises ou de prestations de services	1 446	444
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Contribution financière reçue de la Ligue nationale	144 091	19 851
→ Produits divers de gestion courante	152	185
→ Transferts de charges	6 523	
→ Produits exceptionnel sur exercices antérieurs	6 192	23 212
Total	158 403	43 692



4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	NEANT	
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	NEANT	
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

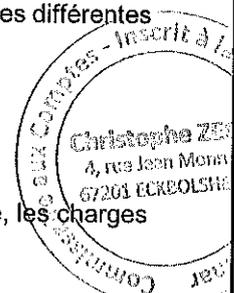
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.



Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration. Les principales charges indirectes dont les frais de personnels sont répartis comme suit :

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales et prévention	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement et formation	TOTAL
Loyer	12 707			12 707
Charges locatives et de co propriété	2 908	192	959	4 059
Assurance	248	37	1 533	1 818
Electricité et eau	2 750	386	1 928	5 063
Téléphone	3 825	322	2 027	6 174
Affranchissement	980	9 783	850	11 612
Location mobilières	15 537	4 636	17 434	37 606
Entretien	4 733	416	4 020	9 169
Charges de personnel	107 652	22 041	58 083	187 775
Total	151 339	37 812	86 833	275 984

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades	317 259	348 030
Actions d'information, de prévention et de dépistage	84 643	77 830
Actions de formation	7 344	3 339
Actions de recherche	659 449	494 168
Actions de société et politique de santé	3 176	2 446
Frais d'appel aux dons et legs	210 355	205 182
Frais de fonctionnement (dont communication)	191 248	192 719
Total	1 473 473	1 323 714

4.3.2 Missions sociales

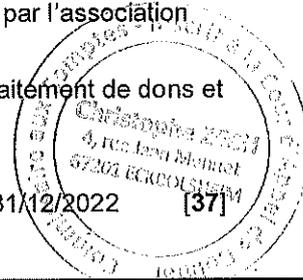
MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	221 898	196 189
Actions d'information, prévention, dépistage	81 043	74 230
Actions de formation	7 344	3 339
Actions de recherche	30 037	19 216
Actions autres	3 176	2 446
Total	343 498	295 419
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades	95 361	151 841
Actions d'information, prévention, dépistage	3 600	3 600
Actions de formation		
Actions de recherche	629 412	474 952
Actions autres		
Total	728 373	630 393

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :



- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication	30 081	19 162
Frais de gestion	103 805	100 335
Frais de formation	0	0
Impôts et taxes	2 580	1 705
Cotisation statutaire	28 584	20 791
Charges financières	843	888
Dotations aux amortissements	17 082	15 328
Charges exceptionnelles sur ex antérieurs	8 274	34 511
Total	191 248	192 719

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.



4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		15 000
Total	0	15 000

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

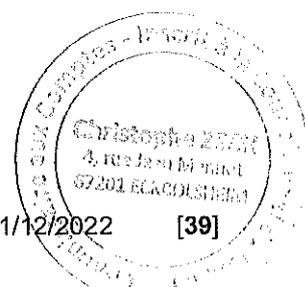
Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat	SMIC x 1,5	23 598	
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)		810	
Total		24 408	0



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	PAR l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	933				15 180		720				16 833
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	122 485				15 1290	780	75 902				350 459
Aides financières	54 324	728 373									782 696
Impôts, taxes et versement assimilés	936				234		2 580				3 750
Salaires et traitements	84 682				16 133		48 165				148 981
Charges sociales	22 970				5 908		9 918				38 795
Dotations aux amortissements et dépréciations							17 082				17 082
Dotations aux provisions								1786			1786
Report en fonds dédiés										0	0
Autres charges	57 167				20 829		28 607				106 604
Charges financières											0
Charges exceptionnelles							8 274				8 274
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									956		956
TOTAL	343 488	728 373	0	0	209 675	780	191246	1786	956	0	1476 216

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	11 107		810	12 491	24 408
TOTAL	11 107	0	810	12 491	24 408



4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 506
Total	5 506

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
→ Solde des commissions sociales 2021	5 648
QP de subvention d'investissement au résultat	543
→ ...	
→ ...	
Total	6 191
Charges exceptionnelles	
→ charge diverse sur ex antérieur	8 274
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	8 274

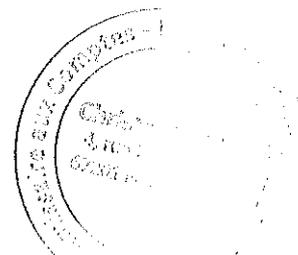


4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 057 - COMITÉ DE LA MOSELLE		Décembre 2022	Décembre 2021
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		1 067 948,95	910 665,01
1.1 Réalisées en France		1 067 948,95	910 665,01
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		339 576,22	280 271,68
Actions en direction des malades, des proches et étb de santé		218 898,25	181 188,57
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		80 121,15	74 082,78
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		7 343,71	3 338,50
Actions de société et politique de santé		3 175,95	2 446,04
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		30 037,16	19 215,79
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		728 372,73	630 393,33
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		95 360,68	151 841,20
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		3 600,00	3 600,00
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		629 412,05	474 952,13
<i>Programmes nationaux</i>		606 412,05	404 952,13
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		23 000,00	70 000,00
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		197 964,30	204 940,25
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		197 964,30	204 940,25
Frais d'appel de dons		145 675,41	142 659,97
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		51 548,74	35 846,22
Frais de traitements des legs		740,15	18 275,74
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes			8 158,32
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		165 093,07	150 135,70
3.1 Frais d'information et de communication		30 081,11	19 161,67
Frais d'information et de communication externe		25 322,73	18 418,97
Frais d'information et de communication Interne		4 758,38	742,70
3.2 Frais de fonctionnement		114 461,59	102 874,31
Frais de gestion		83 298,49	80 377,77
Formation administrative			
Impôts et taxes		2 579,59	1 705,21
Cotisation statutaire 10%		28 583,51	20 791,33
3.3 Autres charges		20 550,37	28 099,72
Charges financières		843,03	887,55
Dotations aux amortissements		17 081,54	15 327,51
Charges exceptionnelles		2 625,80	11 884,66
TOTAL DES EMPLOIS		1 431 006,32	1 265 740,96
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 786,00	
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		677 846,23	417 626,05
TOTAL		2 110 638,55	1 683 367,01
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		11 107,01	
<i>Réalisées en France</i>		11 107,01	
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		810,00	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		12 490,69	
TOTAL		24 407,70	

 057 - COMITÉ DE LA MOSELLE	Décembre 2022	Décembre 2021
Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-2 110 638,55	-1 683 367,01
1.1 Cotisations sans contrepartie	-71 800,00	-74 592,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-969 634,23	-1 540 062,46
Dons manuels non affectés	-765 857,95	-1 173 507,42
Dons manuels affectés	-12 940,94	-39 584,24
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-189 835,34	-323 575,80
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat	-1 000,00	-3 395,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-1 069 204,32	-68 712,55
Manifestations	-12 742,00	-420,00
Ventes (dont abonnement à vivre)	-1 170,00	-1 045,00
Prestations et autres ventes		
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-11 213,85	-1 088,28
Autres produits affectés		
Produits financiers	-5 192,47	-1 356,46
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-1 038 886,00	-64 802,81
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-2 110 638,55	-1 683 367,01
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	-2 110 638,55	-1 683 367,01
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 690 292,77	1 273 024,78
+ Excédent ou - Insuffisance de la générosité du public	677 846,23	417 626,05
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	1 395,94	7 239,72
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	2 369 534,94	1 697 890,55
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-24 407,70	
Bénévolat	-24 407,70	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-24 407,70	



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2022	2021
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration	NEANT	
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	10			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.		752	0,46	12 491
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	46	669	0,41	11 107
Total	56	1 422	0,86	23 598

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES



5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	10	10 255	6,23
Total	10	10 255	6

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

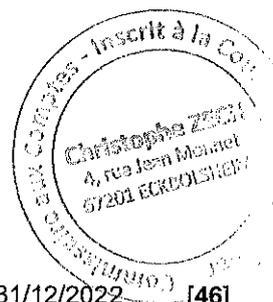
Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	9 094
6257 - Réceptions	Restauration	545
...	...	
...	...	
...	...	
Total		9 639

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 8 975 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.



ZECH Christophe

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Colmar
1A rue du Kochersberg
67370 TRUCHTERSHEIM

LIGUE CONTRE LE CANCER
SIEGE SOCIAL : 65, RUE DU XXEME COPRS AMERICAIN
57000 METZ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R. 612.5 du Code de Commerce.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur futilité et leur bien-fondé ni rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, il ne m'a été donné avis d'aucune convention à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en l'application de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Eckbolsheim, le 30 mars 2023
Le Commissaire aux comptes
ZECH Christophe

